

REUNION DU 11 JANVIER 2018

L'an deux mil dix-huit, le 11 janvier à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel AUGER, Maire de la Commune.

PRESENTS : MM. AUGER, LUTTON, LE BRETON, FICHOT, LECHAT, DURELLE, Mmes DULAURENT, MARCHAND, M. BRINON, Mme DECLEMY.

ABSENTS EXCUSES : M. TICEHURST qui a donné pouvoir à M. LECHAT
M. DELAHAYE qui a donné pouvoir à M. AUGER
Mme BOUDE qui a donné pouvoir à M. BRINON
M. SALGADO

ABSENTS : /

A été élue secrétaire : Mme DULAURENT

2018.01 : FINANCES : VOIRIE-RESEAUX : AMENAGEMENT DE LA RUE DES SENTES, LA RUE DU CLOS DU MONT, LE CHEMIN DE SOLAIRE : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) – EXERCICE 2018

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la DETR est mise en place depuis la loi de finances pour 2011. L'objectif de cette dotation est de répondre aux besoins d'équipement des territoires ruraux et d'accompagner le financement de projets d'investissement au plan local inscrits dans l'une des catégories d'opérations éligibles, définies chaque année en commission.

Ainsi pour l'exercice 2018, la Commune de Bonnée peut prétendre à une aide financière concernant l'opération « Aménagement de la Rue des Sentes, de la Rue du Clos du Mont, du Chemin de Solaire » au titre de la DETR pour la catégorie prioritaire « Cadre de vie et maintien des services publics en milieu rural - Mise en valeur des Bourgs ».

L'aménagement de ces trois voies communales comprend la création de cheminements piétonniers et la reprise de la structure complète de la chaussée, selon la réglementation en vigueur relative aux normes de sécurisation et d'accessibilité.

Cette opération est estimée initialement à 450 122.27 € HT et se compose de trois tranches fermes de travaux, chaque tranche correspond à une voie. La première tranche (Rue des Sentes) a été réalisée en 2017. Cet aménagement se poursuit en 2018 par la Rue du Clos du Mont (deuxième tranche). La troisième tranche (Chemin de Solaire) est prévue en 2019.

Concernant la deuxième tranche ferme de travaux (Rue du Clos du Mont) dont la réalisation est prévue en 2018, le coût prévisionnel global du projet est estimé à 97 016.54 € HT.

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir pris connaissance du dossier et après en avoir délibéré,

- APPROUVE le projet.
- SOLLICITE une subvention dans le cadre de la DETR, à hauteur de 50 % du montant de l'opération hors taxes, relevant de la deuxième tranche ferme de travaux.
- VALIDE le plan de financement suivant :

Dépenses : **97 016.54 € HT**

Recettes :

- DETR (50%)	48 508.27 €
- Autres financements	00.00 €
- Autofinancement	48 508.27 €
Total	97 016.54 €

- AUTORISE Monsieur le Maire à poursuivre les démarches et à signer les pièces nécessaires à l'évolution du dossier.

2018.02 : FINANCES : URBANISME : MISE AUX NORMES D'ACCESSIBILITE DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP) ET PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES AMENAGEMENTS DES ESPACES PUBLICS (PAVE) : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) – EXERCICE 2018

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la DETR est mise en place depuis la loi de finances pour 2011. L'objectif de cette dotation est de répondre aux besoins d'équipement des territoires ruraux et d'accompagner le financement de projets d'investissement au plan local inscrits dans l'une des catégories d'opérations éligibles, définies chaque année en commission.

Ainsi pour l'exercice 2018, la Commune de Bonnée peut prétendre à une aide financière concernant l'opération « Mise aux normes d'accessibilité ERP/PAVE – Ecole élémentaire » au titre de la DETR pour la catégorie prioritaire « Scolaire - Mise aux normes d'accessibilité des écoles maternelles, élémentaires et accueil des élèves (bâtiment, cour, cantine, sanitaires, garderie périscolaire) ».

La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, impose que tous les Etablissements Recevant du Public (ERP), les transports publics, les bâtiments d'habitation et la voirie (PAVE : Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Aménagements des Espaces Publics) soient accessibles à tous les usagers et ce quel que soit le handicap.

La Commune de Bonnée, après réalisation d'un diagnostic accessibilité des ERP et d'un PAVE par un Bureau d'Etudes, a déposé un Agenda d'Accessibilité Programmée en Préfecture en septembre 2015. Cet agenda prévoit la réalisation des travaux de mise en accessibilité des établissements et de la voirie dans le respect de la réglementation, dans un délai de six ans, avec une programmation des travaux et des financements.

Débutée en 2017, cette mise aux normes accessibilité a concerné en partie le site scolaire, qui désormais est accessible depuis la voirie communale. Un cheminement extérieur a été aménagé entre la Route d'Ouzouer et l'entrée du site, en traversant le parking.

Pour 2018, la Commune de Bonnée poursuit cette mise aux normes par l'aménagement intérieur (bâtiment) et extérieur (cour) dans l'enceinte du groupe scolaire. Le programme des travaux est détaillé dans une note de présentation établie par le Bureau d'Etudes et jointe au dossier de demande de subvention.

Cette opération concernant l'école élémentaire est estimée à 66 763.74 € HT. La réalisation est prévue au deuxième semestre.

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir pris connaissance du dossier et après en avoir délibéré,

- APPROUVE le projet.

- SOLLICITE une subvention dans le cadre de la DETR, à hauteur de 50 % du montant de l'opération hors taxes.

- VALIDE le plan de financement suivant :

Dépenses :	66 763.74 € HT
Financement :	
- DETR (50%)	33 381.87 €
- Autres financements	00.00 €
- Autofinancement	33 381.87 €
Total	66 763.74 €

- AUTORISE Monsieur le Maire à poursuivre les démarches et à signer les pièces nécessaires à l'évolution du dossier.

2018.03 : FINANCES : VOIRIE-RESEAUX : AMENAGEMENT DE LA RUE DES SENTES, LA RUE DU CLOS DU MONT, LE CHEMIN DE SOLAIRE : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'EQUIPEMENT COMMUNAL - APPEL A PROJETS D'INTERET COMMUNAL - EXERCICE 2018

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à compter de 2017, dans le cadre de sa politique de développement territorial, le Département soutient les opérations d'investissement d'intérêt local portées par les Communes, et relevant de thématiques et de domaines déterminés.

Ainsi pour l'exercice 2018, la Commune de Bonnée peut prétendre à une aide financière concernant l'opération « Aménagement de la Rue des Sentes, de la Rue du Clos du Mont, du Chemin de Solaire » au titre du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement Communal pour la thématique « Aménagement durable : vers un nouveau modèle d'aménagement en réponse aux besoins locaux – Infrastructures, Mobilité ».

L'aménagement de ces trois voies communales comprend la création de cheminements piétonniers et la reprise de la structure complète de la chaussée, selon la réglementation en vigueur relative aux normes de sécurisation et d'accessibilité.

Cette opération est estimée initialement à 450 122.27 € HT et se compose de trois tranches fermes de travaux, chaque tranche correspond à une voie. La première tranche (Rue des Sentes) a été réalisée en 2017. Cet aménagement se poursuit en 2018 par la Rue du Clos du Mont (deuxième tranche). La troisième tranche (Chemin de Solaire) est prévue en 2019.

Concernant la deuxième tranche ferme de travaux (Rue du Clos du Mont) dont la réalisation est prévue en 2018, le coût prévisionnel global du projet est estimé à 97 016.54 € HT.

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir pris connaissance du dossier et après en avoir délibéré,

- APPROUVE le projet.

- SOLLICITE une subvention dans le cadre de l'Appel à Projets d'Intérêt Communal au titre du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement Communal, à hauteur de 30 % du montant de l'opération hors taxes, relevant de la deuxième tranche ferme de travaux.

- VALIDE le plan de financement suivant :

Dépenses :	97 016.54 € HT
Recettes :	
- APIC-FDAEP (30%)	29 104.96 €
- Autres financements	00.00 €
- Autofinancement	67 911.58 €
Total	97 016.54 €

- AUTORISE Monsieur le Maire à poursuivre les démarches et à signer les pièces nécessaires à l'évolution du dossier.

2018.04 : FINANCES : URBANISME : MISE AUX NORMES D'ACCESSIBILITE DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP) ET PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES AMENAGEMENTS DES ESPACES PUBLICS (PAVE) : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'EQUIPEMENT COMMUNAL - APPEL A PROJETS D'INTERET COMMUNAL - EXERCICE 2018

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à compter de 2017, dans le cadre de sa politique de développement territorial, le Département soutient les opérations d'investissement d'intérêt local portées par les Communes, et relevant de thématiques et de domaines déterminés.

Ainsi pour l'exercice 2018, la Commune de Bonnée peut prétendre à une aide financière concernant l'opération « Mise aux normes d'accessibilité ERP-PAVE – Ecole élémentaire » au titre du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement Communal pour la thématique « Aménagement durable : vers un nouveau modèle d'aménagement en réponse aux besoins locaux – Mobilité ».

La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, impose que tous les Etablissements Recevant du Public (ERP), les transports publics, les bâtiments d'habitation et la voirie (PAVE : Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Aménagements des Espaces Publics) soient accessibles à tous les usagers et ce quel que soit le handicap.

La Commune de Bonnée, après réalisation d'un diagnostic accessibilité des ERP et d'un PAVE par un Bureau d'Etudes, a déposé un Agenda d'Accessibilité Programmée en Préfecture en septembre 2015. Cet agenda prévoit la réalisation des travaux de mise en accessibilité des établissements et de la voirie dans le respect de la réglementation, dans un délai de six ans, avec une programmation des travaux et des financements.

Débutée en 2017, cette mise aux normes accessibilité a concerné en partie le site scolaire, qui désormais est accessible depuis la voirie communale. Un cheminement extérieur a été aménagé entre la Route d'Ouzouer et l'entrée du site, en traversant le parking.

Pour 2018, la Commune de Bonnée poursuit cette mise aux normes par l'aménagement intérieur (bâtiment) et extérieur (cour) dans l'enceinte du groupe scolaire. Le programme des travaux est détaillé dans une note de présentation établie par le Bureau d'Etudes et jointe au dossier de demande de subvention.

Cette opération concernant l'école élémentaire est estimée à 66 763.74 € HT. La réalisation est prévue au deuxième semestre.

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir pris connaissance du dossier et après en avoir délibéré,

- APPROUVE le projet.

- SOLLICITE une subvention dans le cadre de l'Appel à Projets d'Intérêt Communal au titre du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement Communal, à hauteur de 30 % du montant de l'opération hors taxes.

- VALIDE le plan de financement suivant :

Dépenses :	66 763.74 € HT
Recettes :	
- APIC-FDAEC (30%)	20 029.12 €
- Autres financements	00.00 €
- Autofinancement	46 734.62 €
Total	66 763.74 €

- AUTORISE Monsieur le Maire à poursuivre les démarches et à signer les pièces nécessaires à l'évolution du dossier.

AFFAIRES DIVERSES

. Aménagement de la Rue du Clos du Mont

Une réunion d'information destinée aux riverains de la Rue du Clos du Mont est à prévoir courant mars 2018 pour une présentation du projet d'aménagement de cette voie.

. Eglise

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les pierres de la façade de l'Eglise se descellent ; une demande de devis est en cours pour une remise en état de la façade, pour une vérification de l'état des murs extérieurs et un ravalement de l'édifice.

. Bâtiments scolaires

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la réfection de la toiture des bâtiments scolaires est à envisager après l'établissement d'un diagnostic de l'état général de la couverture.

. Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Suite à la séance du Conseil Municipal du 15 septembre 2017, le PCS a été mis à jour, notamment la fiche « aléa nucléaire » a été créée. Les documents ont été adressés aux services de la Préfecture pour validation.

. Chemins communaux

Madame MARCHAND demande que du calcaire soit entreposé au dépôt communal pour permettre l'entretien annuel des chemins communaux par un rebouchage des trous.

. La prochaine réunion du Conseil Municipal est prévue le jeudi 15 février 2018.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée et ont signé les membres présents.